

Sujet : [INTERNET] Fw: [avis défavorable] enquête public parc éolien de Messac.

De : pascale brossard <pab75020@yahoo.fr>

Date : 02/05/2023 15:12

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Bien que travaillant à Paris où je suis domiciliée, ma maison de famille se situe à Messac au lieu-dit « chez Nouhet » à 650 m de la première éolienne et à moins de 1000 des 3 autres comme vous pouvez le voir sur le plan ci-dessous (ma maison est matérialisée en rose) :

Je vais bientôt faire valoir mes droits à la retraite et compte me retirer, comme je le fais le plus souvent possible pendant mes vacances, dans cette maison où sont mes racines et dont j'aimerais pouvoir profiter pour me reposer et me ressourcer.

Je suis ce projet depuis ses débuts et ai déjà témoigné contre lors de la 1^{ère} enquête. J'ai déjà exprimé mon indignation face à ce projet mené sans concertation. J'estime qu'il est très grave qu'un conseil municipal puisse prendre une telle décision qui impacte des centaines de riverains de plusieurs communes de façon irréversible. Ce qui me scandalise d'autant plus est de devoir détruire des espèces protégées qui vivent dans ce bois des Fougères que j'ai toujours connu comme une réserve naturelle de reproduction. On veut donc détruire cette biodiversité d'une grande richesse (17 espèces de chiroptères et 84 espèces d'oiseaux faisant l'objet d'une protection parce qu'ils sont menacés d'extinction) pour en faire une zone industrielle. C'est une aberration, une lourde absurdité qui aurait des conséquences graves. Il est révoltant de penser qu'on puisse déroger à la loi qui permet de protéger les espèces en voie d'extinction.

A mon sens l'intérêt public est de protéger les espèces et les lieux encore naturels et vierges qui constituent leurs habitats, de préserver ce patrimoine naturel qui fait l'attrait de notre région de Haute-Saintonge et que nous envient beaucoup de gens qui la visitent.

Qu'en serait-il si elle était couverte de ces affreuses machines bruyantes et néfastes pour la santé humaine ? Mais l'espèce humaine est bien peu prise en compte et ne fait pas l'objet d'une protection spécifique. Je suis très inquiète lorsque que j'entends les gens vivant dans l'environnement de ces éoliennes dire qu'ils souffrent de symptômes inconnus auparavant (migraines, acouphènes, tachycardie...). Notre village serait encerclé par 3 projets éoliens dont 2 sont déjà actés, ce qui m'attriste énormément.

Je sais que nous devons trouver des moyens pour faire de l'électricité mais il y en a d'autres et sans doute mieux adaptés à l'environnement. La Haute-Saintonge a déjà fait ce choix en accentuant ses efforts sur le photovoltaïque. Pourquoi, alors que l'éolien fait l'objet d'un rejet des habitants et des élus, s'obstiner à nous imposer ce choix uniquement

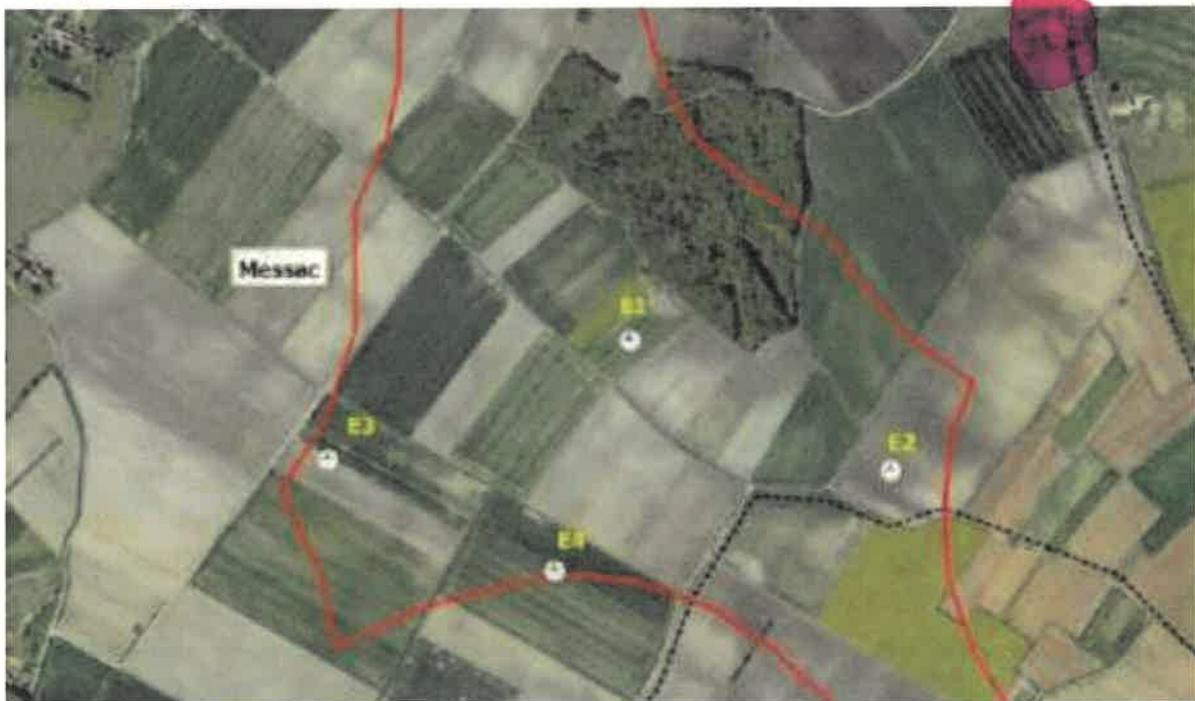
guidé par les intérêts bien particuliers des porteurs de projets ?

En espérant, Monsieur le commissaire-enquêteur, que vous voudrez bien comprendre ma position et entendre le cri du cœur que je lance pour préserver ce lieu de toute atteinte destructrice.

Image en ligne
Pascale Brossard

75020 Paris

—1683032513565blob.jpg



— Pièces jointes :

1683032513565blob.jpg

358 Ko